

**AVENANT N° 62 MODIFIANT
LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE TRANSPORT AERIEN
- PERSONNEL AU SOL**

Préambule :

La convention collective nationale du transport aérien - personnel au sol, ainsi que ses conventions annexes et ses annexes ont fait l'objet, à compter du 20 février 1997, d'un travail d'actualisation et de remise en forme ayant pour finalité d'en faciliter l'usage et la compréhension.

Le présent avenant est le résultat de ce travail, qui doit être complété par la négociation de dispositions conventionnelles sur la durée du travail en fonction de l'évolution législative résultant de la loi n°2000-37 du 19 janvier 2000.

ARTICLE 1

Le présent avenant modifie les dispositions prévues par les conventions, avenants et accords suivants :

- Convention collective nationale du transport aérien - personnel au sol - du 22 mai 1959 et ses avenants successifs ;
- Convention annexe « cadres », son annexe « classifications » du 26 juin 1962 et ses avenants successifs ;
- Convention annexe « agents d'encadrement et techniciens » du 26 février 1963 et ses avenants successifs ;
- Convention annexe « ouvriers et employés » du 24 mars 1982 et ses avenants successifs ;
- Avenant n°55 « classifications » du 18 novembre 1996 et son annexe ;
- Accord sur la formation professionnelle dans le transport aérien du 4 juin 1985 conclu dans le cadre de l'article L.932-2 du code du travail ;
- Accord du 27 décembre 1994 relatif à la formation professionnelle ;
- Accord du 21 mars 1995 portant application des articles 6 et 7 de l'accord du 27 décembre 1994 relatif à la formation professionnelle dans la branche transport et travail aérien
- Avenant n°1 du 5 juillet 1995 aux accords du 27 décembre 1994 et du 21 mars 1995 relatifs à la formation professionnelle dans la branche « Transport et travail aériens » ;

ARTICLE 2

Les modifications sont intégrées dans l'annexe au présent avenant.

ARTICLE 3

La signature du présent avenant ne vaut pas adhésion d'une organisation professionnelle ou d'une organisation syndicale à un avenant antérieur, dès lors que celle-ci n'en est pas signataire ou n'y a pas expressément adhéré. La liste chronologique des avenants à la

2004

AL

SB

16/19

convention collective du transport aérien - personnel au sol avec leurs signataires est annexée au présent avenant.

ARTICLE 4

Le présent avenant entrera en application à compter de la date de son extension.

ARTICLE 5

Le présent avenant fera l'objet d'un dépôt dans les conditions prévues par l'article L.132-10 du code du travail et d'une demande d'extension dans les conditions fixées à l'article L.133-8 dudit code.

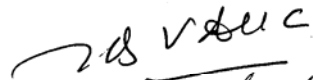
Fait à Paris, le 10 Janvier 2001

Pour la Fédération nationale de l'aviation marchande

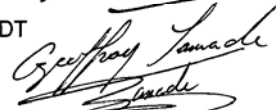

J.P. LE GOFF

Pour le Syndicat des compagnies aériennes autonomes

J.B. VAUÉ



Pour la Fédération générale des transports et de l'équipement - CFDT


Geoffrey Lamade

Pour la Fédération nationale des syndicats de transport - CGT


R. BESSO



Pour la Fédération nationale de l'aviation civile - CFTC

Pour la Fédération nationale de l'encadrement des métiers de l'aérien - CFE-CGC

Pour la fédération de l'équipement, des transports et des services - CGT-FO

S. YENTIU.


09/01/01

LISTE CHRONOLOGIQUE DES AVENANTS
CCN DU PERSONNEL AU SOL DES ENTREPRISES DE TRANSPORT AÉRIEN

NUMÉRO DE L'AVENANT	DATE DE SIGNATURE	DATE D'EXTENSION	PUBLICATION AU JO	SIGNATAIRES	INTITULÉ DES ARTICLES MODIFIÉS OU CRÉÉS
Texte d'origine	22/05/59 (texte de base)	10/01/64	21/01/64 (rectificatif du 4/02/64)	SNTA CGT, CGT-FO, CFTC, CGC adhésion du SCARA le 04/06/96	texte de base
	26/06/62	10/01/64	21/01/64 (rectificatif du 4/02/64)	SNTA CGT, CGT-FO, CFTC, CGC adhésion du SCARA le 04/06/96	conv. annexe « cadres » et son annexe
	26/02/63	10/01/64	21/01/64 (rectificatif du 4/02/64)	SNTA CGT, CGT-FO, CFTC, CGC adhésion du SCARA le 04/06/96	conv. annexe « agents de maîtrise et techniciens » et son annexe
	19/06/63	10/01/64	21/01/64 (rectificatif du 4/02/64)	SNTA CGT, CGT-FO, CFTC, CGC adhésion du SCARA le 04/06/96	conv. annexe « ouvriers » et son annexe conv. annexe « employés » et ses deux annexes avenant à l'annexe « agents de maîtrise et techniciens » avenants n°1 et 2 à l'annexe « cadres » avenant aux conventions annexes « employés », « agents de maîtrise et techniciens » et « cadres »
1	17/12/70	24/01/72	25/02/72	SNTA CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CGC	article 6 (délégués du personnel) article 8 (comités d'entreprise) article 8 bis (budget des oeuvres sociales) article 8 ter (élections et conditions d'âge) articles 9 à 10 (recrutement) articles 11 à 12 bis (contrat de travail) articles 13, 15 et 16 (rupture du contrat) article 17 bis (déplacement) articles 20, 21 et 25 bis (congés) modif. conv. annexes « ouvriers » (1) « employés » (2) « agents de maîtrise et techniciens » (3) et « cadres » (4) : période d'essai (1 à 4) - embauchage (1) - promotion (1 à 4) - travail des jours de repos hebdomadaire, des jours fériés et de nuit (1 à 3) - déplacements (1 à 4) - mutations (1 à 4) - changement de résidence (1 à 4) - engagement (2 à 4)

M. J. B. G. S.

NUMÉRO DE L'AVENANT	DATE DE SIGNATURE	DATE D'EXTENSION	PUBLICATION AU JO	SIGNATAIRES	INTITULÉ DES ARTICLES MODIFIÉS OU CRÉÉS
---------------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------	---

2	27/05/71	24/01/72	25/02/72	SNTA CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CGC	article 1 ^{er} (champ d'application) article 27 bis (CNPE)
3	24/02/72	29/09/72	13/10/72	SNTA CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC	conv. annexe « ouvriers » : article 2 (essai - période d'essai) article 7 (salaires des jeunes ouvriers au dessous de 18 ans) article 9 (travail des jours de repos hebdomadaire et de nuit) article 14 (congés payés) article 15 (congés de maternité et des mères de famille) article 16 (accident - maladie) article 22 (indemnité de licenciement) article 23 (indemnité de départ en retraite)
4	09/03/72	29/09/72	13/10/72	SNTA CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC	conv. annexe « employés » : article 10 (rémunération des jeunes employés au dessous de 18 ans) article 12 (travail des jours de repos hebdomadaire et de nuit) article 16 (congés payés) article 17 (congés de maternité et des mères de famille) article 18 (accident - maladie) article 21 (délai - congé) article 22 (indemnité de licenciement) article 23 (indemnité de départ en retraite)
5	23/03/72	29/09/72	13/10/72	SNTA CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CGC	conv. annexe « agents de maîtrise et techniciens » : article 10 (travail des jours de repos hebdomadaire et de nuit) article 14 (congés payés) article 15 (congés de maternité et des mères de famille) article 16 4 ^e alinéa b (accident - maladie) article 19 (délai - congé) article 20 (indemnité de licenciement) article 21 (indemnité de départ en retraite)

APV /  80

lv

NUMÉRO DE L'AVENANT	DATE DE SIGNATURE	DATE D'EXTENSION	PUBLICATION AU JO	SIGNATAIRES	INTITULÉ DES ARTICLES MODIFIÉS OU CRÉÉS
6	01/06/72	07/02/73	18/02/73	SNTA CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CGC	conv. annexe « cadres » : article 6 (remplacement provisoire) article 9 (durée du travail) article 11 (congés payés) article 12 (congés de maternité) article 13 dernier alinéa (maladie - accident) article 14 (déplacements) article 15 (licenclement collectif) article 17 (indemnit� de licenclement) article 18 1 ^{er} et dernier alin�as (clause de non-concurrence)
7	27/04/72	29/09/72	13/10/72	SNTA CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC	conv. annexe « ouvriers » : article 10 (indemnit� de panier)
8	27/04/72	29/09/72	13/10/72	SNTA CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC	conv. annexe « employ�s » : article 10 (indemnit� de panier)
9	27/04/72	29/09/72	13/10/72	SNTA CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CGC	conv. annexe « agents de m�trise et techniciens » : article 10 1 ^{er} alin�a (indemnit� de panier).
10	27/04/72	29/09/72	13/10/72	SNTA CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CGC	salaires
11	01/06/72	07/02/73	18/02/73	SNTA CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CGC	conv. annexe « agents de m�trise et techniciens » : article 18 1 ^{er} et dernier alin�as (clause de non-concurrence)
12	25/06/73	26/02/74	10/03/74	SNTA CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CGC	cr�ation du SMMGNH
13	14/03/74	non �tendu		SNTA CGT, CFDT, CFTC	salaires
14	24/07/74	11/12/74	26/12/74	SNTA CGT, CFDT, CFTC, CGT-FO	salaires
15	8/01/75	25/06/75	11/07/75	SNTA CGT, CFDT, CFTC, CGT-FO	salaires
16	20/04/76	8/10/76	23/10/76	SNTA, ATAR CGT, CFDT, CFTC, CGT-FO, CGC	salaires
17	7/02/77	26/07/77	6/08/77	SNTA CGT, CGC, CGT-FO	salaires
18	29/06/77	18/01/78	8/02/78	SNTA CGT, CFDT, CFTC, CGC	salaires

Handwritten signature and date: 20/06/77

NUMÉRO DE L'AVENANT	DATE DE SIGNATURE	DATE D'EXTENSION	PUBLICATION AU JO	SIGNATAIRES	INTITULÉ DES ARTICLES MODIFIÉS OU CRÉÉS
19	28/11/77	23/08/78	12/09/78	SNTA CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC	article 4 (exercice de l'action syndicale) article 6 2° alinéa (délégués du personnel) article 7 1° et 2° alinéas (élections) article 8 (comité d'entreprise) article 9 1° alinéa (postes à pourvoir) article 9 ter 4° alinéa (examens ou essais) article 11 bis (déclassement) article 12 (mutation en territoire métropolitain) article 12 bis (engagement ou mutation hors du territoire métropolitain) article 14 1° alinéa (licenciements collectifs) article 17 bis 1° alinéa (déplacements) article 21 (congés exceptionnels) article 22 2° alinéa (service militaire) article 25 bis (indemnités de servitude)
20	4/08/78	7/02/79	17/03/79	SNTA CGT, CFDT, CFTC, CGC	salaires
21	14/12/78	28/06/79	21/07/79	SNTA CGT, CFDT, CFTC, CGC	article 27 ter (mission de la CPNE en matière de formation professionnelle)
22	15/03/79	24/08/79	18/09/79	SNTA CGT, CFTC, CGC, CGT-FO	salaires
23	17/10/79	28/04/80	31/05/80	SNTA CGT, CFDT, CFTC, CGC	salaires
24	5/02/80	20/08/80	25/09/80	SNTA CGT, CFDT, CFTC, CGC	salaires
25	22/09/80	19/02/81	20/03/81	SNTA CGT, CFDT, CFTC, CGC	salaires
26	22/09/80	10/03/81	07/04/81	SNTA CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CGC	article 12 bis (engagement ou mutation hors du territoire métropolitain)

AN
50
96

15

NUMÉRO DE L'AVENANT	DATE DE SIGNATURE	DATE D'EXTENSION	PUBLICATION AU JO	SIGNATAIRES	INTITULÉ DES ARTICLES MODIFIÉS OU CRÉÉS
27	22/09/80	10/03/81	07/04/81	SNTA CGT, CFDT, CFTC	conv. annexe « cadres » : article 3 (période d'essai) article 5 (remplacement provisoire) article 6 (durée du travail) article 6 bis (gratification annuelle) article 7 (prime d'ancienneté) article 8 (congés payés) article 9 (congés de parenté) article 11 bis (mutation en territoire métropolitain) article 11 ter (mutation hors du territoire métropolitain) article 12 (licenciement collectif) article 14 (indemnité de licenciement) article 16 (départ en retraite) salaires
28	3/02/81	27/08/81	26/09/81	SNTA CGT, CFDT, CFTC, CGT-FO	salaires
29	12/05/81	14/12/81	8/01/82	SNTA CGT, CFDT, CFTC	salaires
30	12/05/81	14/12/81	08/01/82	SNTA CGT, CFDT, CFTC, CGC	conv. annexe « agents de maîtrise et techniciens » : article 5 (remplacement provisoire) article 6 bis (gratification annuelle) article 10 (prime d'ancienneté) article 11 (congés payés) article 12 (congés de parenté) article 13 (accident - maladie) article 14 (licenciement collectif) article 15 (délai - congé) article 16 (indemnité de licenciement) article 17 (départ en retraite) salaires
31	23/12/81	28/4/82	19/05/82	SNTA CGT-FO, CFTC, CGC	salaires
32	24/03/82	22/11/82	06/01/83	SNTA CGT, CFDT, CFTC, CGC, CGT-FO	conv. annexe « ouvriers et employés » : réécriture complète (fusion conv. « ouvriers » et « employés »)

Handwritten signatures and initials:
 - A large signature at the top left.
 - The initials "JL" and "JB" below it.

Handwritten mark:
 - A large, stylized mark resembling the letter "V" or "U" at the bottom right.

NUMÉRO DE L'AVENANT	DATE DE SIGNATURE	DATE D'EXTENSION	PUBLICATION AU JO	SIGNATAIRES	INTITULÉ DES ARTICLES MODIFIÉS OU CRÉÉS
33	24/03/82	22/1/82	06/01/83	SNTA CFDT, CFTC, CGT-FO, CGC	article 19 (congés payés) conv. annexe « agents de maîtrise et techniciens » : art 11 supprimé conv. annexe « cadres » : article 8 supprimé.
34	24/03/82	22/1/82	06/01/83	SNTA CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CGC	article 10 bis (remplacement provisoire) conv. annexes « agents de maîtrise et techniciens » et « cadres » : article 5, 3 ^e alinéa supprimé
35	24/03/82	22/1/82	06/01/83	SNTA CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CGC	article 16 bis (indemnité de départ à la retraite)
36	4/05/82	22/1/82	6/01/83	SNTA CGT-FO, CFTC, CGC	salaires
37	18/10/82	22/04/83	07/05/83	SNTA CFDT, CFTC, CGC	article 27 bis (CNPE) 5, 5 ^e alinéa (1) de l'article 9 (congé de parenté) salaires
38	21/12/82	19/07/83	3/08/83	SNTA CFTC, CGC, CGT-FO	
39	20/07/83	19/04/00	04/05/00	SNTA CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CGC	conv. annexe « ouvriers et employés » : article 16 a, b et c
40	23/09/83	22/03/84	07/04/84	SNTA CGT, CFTC, CGC	classification, coefficients hiérarchiques, appointements (« ouvriers et employés » / « agents de maîtrise et techniciens »)
41	26/10/84	29/08/85	17/09/85	SNTA CGT-FO, CFTC, CGC	salaires
42	04/06/85	03/12/85	15/12/85	SNTA CGT, CFDT, CFTC, CGC	article 27 dernier alinéa (apprentissage, formation professionnelle)
43	20/08/85	4/2/86	14/02/86	SNTA CGT-FO, CFTC, CGC	salaires
44	22/12/86	03/08/87	14/08/87	chambre syndicale du TA CGT, CGT-FO, CFTC adhésion de la CFDT le 20/05/87	article 23 bis (formation des représentants du personnel dans les CHS/CT des entreprises de moins de 300 salariés)
45	18/05/87	11/12/87	20/12/87	chambre syndicale du TA CGT-FO, CFTC, CGC	conv. annexes : article 8, 2 ^e alinéa (« ouvriers et employés ») article 6 bis, 2 ^e alinéa (« agents de maîtrise et techniciens ») article 6 bis, 2 ^e alinéa (« cadres »)

M. J. J. J.

15

NUMÉRO DE L'AVENANT	DATE DE SIGNATURE	DATE D'EXTENSION	PUBLICATION AU JO	SIGNATAIRES	INTITULÉ DES ARTICLES MODIFIÉS OU CRÉÉS
46	22/12/88	5/06/89	16/06/89	chambre syndicale du TA CGT-FO, CFTC, CGC, CFDT	salaires
47	27/02/90	17/09/90	10/10/90	chambre syndicale du TA CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CGC	conv. annexes : articles 15 (« ouvriers et employés »), 12 (« agents de maîtrise et techniciens ») et 9 (« cadres ») (congé de parenté)
48	20/04/90	30/11/90	14/12/90	chambre syndicale du TA CFDT, CGT-FO, CFTC, CGC	salaires
49	9/09/92	27/05/93	8/06/93	FNAM CGT-FO, CFDT, CFTC, CGC	salaires
50	29/06/93	03/02/94	15/02/94	FNAM CFDT, CFTC, CGC	article 9 (postes à pourvoir) article 14 (licenciements collectifs) article 27 bis (CPNE) convention de cellule de reclassement
51	30/07/93	20/02/95	28/02/95	FNAM CFTC, CGC	article 17 ter (travail à temps partiel)
52	6/04/94	26/07/94	6/08/94	FNAM CFTC, CFDT, CGC	salaires
53	2/03/95	20/07/95	2/08/95	FNAM CFTC, CGT-FO	salaires
54	26/02/96	25/06/96	4/07/96	FNAM CFTC, CFDT, CGC, CGT, CGT-FO	salaires
55	18/11/96	14/05/97	03/06/97	FNAM, SCARA CGT-FO, CFTC, CGC	classifications
56	23/12/96	25/06/97	14/08/97	FNAM, SCARA CGT, CFDT, CGT-FO, CFTC, CGC	article 1 ^{er} (champ d'application)
57	26/09/97	18/02/98	27/02/98	FNAM, SCARA CGT-FO, CFTC, CGC	salaires
58	31/03/98	03/08/98	03/09/98	FNAM CFDT, CGT-FO, CFTC, CGC	article 1 ^{er} (champ d'application)
59	20/01/99	12/05/99	26/05/99	SCARA CGT-FO	salaires
60	23/02/99	4/06/99	16/06/99	FNAM, SCARA CFDT, CGT, CFTC, CGC, CGT-FO	indemnité de panier
61	23/05/00	10/11/00	25/11/00	SCARA CGT-FO	salaires




167